LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD"
188, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

JEUDI 15 MAI 1930.

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-85
8, rue Desurmont, 8

M° Malfait

LE SPIRITISME DANS LE NORD

Une visite au "Foyer du Spiritualisme" de Douai où des choses extraordinaires nous sont révélées

M. André RICHARD, Secrétaire du « Foyer du Spiritualisme » nous a donné rendez-vous 5 bis, rue Neuve-Notre-Dame, à Douai. Là est le siège du « Foyer » et aussi celui de la Fédération du Nord.

C'est justement jour de la réunion mensuelle.

Les séances expérimentales faites au Cercle d'Etudes Psychologiques « Le Foyer de Spiritualisme de Douai », nous dit M. Richard, se présentent sous un aspect tout à fait différent de celui que l'on se plait à imaginer et à colporter au sujet de ce genre de réunions.

Ainsi certains prétendent que les manifestations spirites ne peuvent se produire que dans l'obscurité, vous allez constater qu'il n'en est rien.

Elle parcourt la salle et s'arrête soudain devant un assistant venu là en curieux et pour la première fois. Elle le regarde et il dit :

« Je vois auprès de vous douze personnes de votre famille décédées depuis avant-guerre. »

L'assistant tout d'abord, fait un signe de dénégation. Mais se ravisant et après un moment de réflexion, il déclare que le détail est exact.

Le médium poursuit :

« Parmi ces personnes, je vois un homme âgé d'environ 60 ans, de taille moyenne, cheveux châtain foncé, mais grisonnants par l'âge; figure allongée, large du haut le regard très sévère. Bien que n'exerçant pas un travail manuel, cet homme faisait beaucoup de

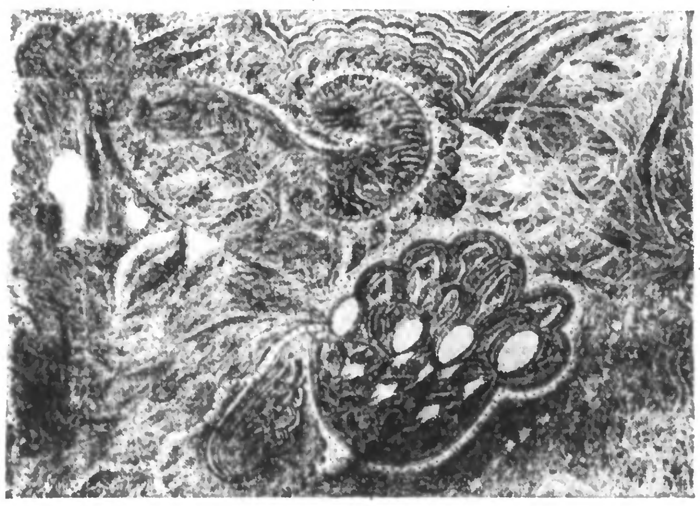

Dessin exécuté par un médium au foyer du spiritualisme, à Douai

D'autre part, précise le Secrétaire du Foyer, la séance à laquelle vous allez assister est absolument publique. Y vient qui veut. Croyants et sceptiques y sont admis au même titre.

La salle dans laquelle nous pénétrons n'a rien, en effet, d'un laboratoire de sorcellerie. On y chercherait en vain la chouette symbolique, le chat noir aux yeux perçants et le récipient à marc de café.

C'est une pièce assez exigue, mais qui peut tout de même contenir une soixantaine de personnes.

Le mobilier se compose d'une table, de bibliothèques et d'armoires et de chaises naturellement qui, toutes, sont occupées.

Sur les murs des photos, des croquis et des dessins coloriés tout à fait étranges.

Le public qui est là ne présente aucune particularité. C'est celui que l'on rencontre dans n'importe quelle assemblée.

Lorsque nous entrons, un orateur développe un sujet ni scientifique, ni philosophique. On l'applaudit.

Il termine par quelques courtes explications sur la clairvoyance, médiumnité qui permet à certaines personnes de voir au-dessus des assistants des êtres normalement invisibles.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Ce n'est en somme qu'une causerie intéressante sans doute, mais insuffisante pour fixer une conviction.

Une démonstration de clairvoyance

Cependant, voici qu'une dame se lève. Cette dame est un médium, mais point de ceux qu'on imagine ou qu'on a coutume de voir dans les salles de spectacle ou sur les foires.

On sait qu'elle est médium parce qu'on nous le dit. Elle n'est pas le moins du monde en état d'hypnose et n'a point sur les yeux l'habituel bandeau.

gestes avec les mains. Il était persuasif, affirmatif en parlant. Je ne le vois pas mort en France, mais loin d'ici. »

— Ces renseignements s'appliquent à mon oncle, déclare l'assistant. Ils sont exacts.

« Parmi les douze personnes décédées, il y a plus de femmes que d'hommes, ajoute encore le médium.

— C'est encore vrai.

— Plus de mille faits semblables à celui-ci ont été réalisés depuis trois ans dans notre région, nous dit M. Richard, et dans des conditions absolument identiques.

— N'est-ce point là de la lecture de pensée ?

Le secrétaire du Foyer sourit et répond :

« Les personnes ayant peu étudié les phénomènes de psychométrie et de clairvoyance disent, en effet, que l'on ne peut avoir, par ce moyen, que des indications se rapportant à des faits connus du consultant ou des assistants. C'est là une erreur résultant d'une expérimentation imparfaite et incomplète. Le plus souvent, au cours de nos séances de démonstration, les médiums signalent à la personne à laquelle ils s'adressent des événements dont celle-ci ne se souvient pas, ou font allusion à des êtres décédés dont le consultant lui-même n'a pas connaissance ; ce n'est qu'après enquête que nous avons confirmation de l'exactitude de la voyance faite. Je pourrais vous citer cent expériences de ce genre : je ne vais vous en rapporter que quelques-unes qui vous montreront que les théories de la lecture de pensée et de la télépathie ne sont pas suffisantes pour expliquer tous les phénomènes de clairvoyance médiumnique.

Robert JAN.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

M. Doumergue est rentré hier à Paris

Le président de la République, accompagné de MM. Paul Doumer, président du Sénat; J.-L. Dumesnil, ministre de la Marine; Laurent-Eynac, ministre de l'Air ; du maréchal Franchet d'Espérey, est rentré mercredi matin à Paris, à 10 h. 30.

A sa descente du train, le chef de l'Etat a été accueilli par M. André Tardieu, président du Conseil, et les membres du gouvernement, les ambassadeurs d'Allemagne et de Pologne. Le président de la République s'est entretenu, pendant quelques minutes, avec le président du Conseil et les personnalités venues le saluer à son retour d'Algérie.

Après avoir remercié M. Cordier et M. Margot, représentants de la Compagnie du P.-L.-M., des attentions dont il avait été l'objet au cours de son voyage sur le réseau de la Compagnie P.-L.-M., le président a tenu à aller serrer la main au mécanicien et au chauffeur du train présidentiel.

Puis, M. Doumergue a gagné la sortie et il a pris place, avec M. Michel, secrétaire général, dans une automobile de la présidence, qui l'a conduit directement à l'Elysée.

Un public nombreux qui se pressait aux abords de la gare de Lyon, a chaleureusement acclamé le président de la République.

UN PETIT DRAME CONJUGAL A ANNAY-SOUS-LENS

La petite localité d'Annay, située à deux kilomètres de Lens, a été le théâtre d'un petit drame conjugal qui n'aura, heureusement aucune suite fâcheuse pour la victime.

Ce qu'il y a de plus lamentable dans cette histoire, c'est que toutes les conséquences vont retomber sur six malheureux enfants, dont les parents demandent le placement à l'Assistance publique. Voici les tristes faits.

Veuf et veuve

En 1927, Caroline Clin, âgée de trente-sept ans, veuve en premières noces avec deux enfants, se remariait avec François Masclef, également veuf avec deux enfants. De cette union naquirent deux autres bambins et la femme en attend actuellement un troisième.

Le ménage habite une maisonnette, cité Jean-Jaurès, et ne semble guère jouir d'une bonne réputation dans le quartier.

Il pleut des coups

D'après les dires de l'épouse, le mari s'adonne fréquemment à la boisson et chaque fois qu'il rentrait saoul, il la brutalisait.

Pour échapper à ses violences, elle fut, à plusieurs reprises, dans l'obligation de quitter le domicile conjugal en pleine nuit. Sans ressource elle errait à l'aventure ; puis, anéantie, elle allait se coucher dans les meules de paille qu'elle pouvait rencontrer sur sa route.

Brutal accueil

Il y a une huitaine de jours, Masclef rentra à nouveau en état d'ivresse et fit à sa femme une scène plus violente que les précédentes. Affolée, et pour éviter de recevoir des coups, la malheureuse partit droit devant elle. Où alla-t-elle ? Elle n'en sait rien...

Toujours est-il que, mardi dernier, l'amour maternel la ramena vers le domicile conjugal afin de prendre des nouvelles de ses enfants.

A la vue de sa légitime, Masclef entra dans une violente colère : « Va t'en d'où tu reviens », lui cria-t-il. Puis il la mit à la porte.

Caroline Clin se mit alors à l'injurier copieusement. Furieux, Masclef sortit, tenant en main un couteau servant à éplucher les légumes et il en porta un coup dans le dos de sa femme.

M. Louis Masclef, frère du mari, intervint et protégea sa belle-sœur contre le couteau menaçant de son époux. Ce dernier lui cria alors : « Si tu rentres, je t'achève... »

L'enquête

La femme Clin, qui porte une blessure d'environ deux centimètres entre les omoplates, se rendit à la gendarmerie, où elle narra sa triste existence. Elle demanda, vu sa malheureuse situation, que l'on veuille bien confier ses enfants à l'Assistance publique.

Une enquête fut ouverte. Interrogé, Masclef reconnait se livrer à la boisson et avoir porté un coup de couteau à sa femme. Il déclara qu'il la battait parce qu'elle négligeait son ménage et ajouta que sa moitié ne devait pas jouir de toutes ses facultés mentales. Lui aussi demanda que ses enfants soient placés.

Le couteau dont s'est servi Masclef a été saisi pour être déposé au greffe du tribunal de Béthune. Vu sa situation de famille, Masclef a été laissé en liberté.

Ajoutons aussi que si la victime semble être atteinte d'un dérangement cérébral, cela serait la conséquence des coups qu'elle aurait reçus antérieurement.

Un procès-verbal de cette lamentable affaire a été transmis à M. le procureur de la République de Béthune. — G. D.

L'EXTRAVAGANTE HISTOIRE D'UNE SUCCESSION

L'accusation portée par les cousins déshérités par l'ivrognesse de Rieux-en-Cambrésis, repose-t-elle sur une question d'intérêt ?

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

L'histoire de l'ivrognesse de Rieux-en-Cambrésis, le mystère de sa mort, son testament, son magot, son héritier ont mis en effervescence le paisible village.

Nous avons donné hier, les grandes lignes de cette abracadabrante affaire, de ce fait-divers que la rumeur publique a monté en drame, sinon en roman-cinéma au palpitant scénario.

En réalité, que peut-on retenir de tout cela ?

La maison de la morte

Il n'y a pas de fumée sans feu, certes, mais en la circonstance n'aurait-on pas pris un fétu de paille pour un incendie ?

Evidemment, il y a dans l'histoire, telle qu'elle est bien racontée, des circonstances assez troublantes qui ont pu laisser le champ libre aux hypothèses les plus hardies. On a parlé dans Rieux d'empoisonnement, d'actes criminels, de breuvages mortels pour en arriver au leit-motiv, à la raison intéressée de tous ces romans bâtis sur de fragiles présomptions : une captation d'héritage.

La vieille Céline Disiaire avait des biens, une maisonnette et des terrains, ce qui, dit-on, a suffi à exciter les convoitises.

Six personnes pouvaient se partager le « domaine ». Il échoit à une seule.

En deux lignes, voilà le prologue.

Un penchant marqué pour le vin

Voici maintenant le drame et ses personnages.

Céline-Angéline Disiaire, d'abord. Une demoiselle de soixante ans, qui vivait seule, depuis la mort de sa sœur, en août dernier, dans une maisonnette de la rue de la Gare. L'âge, qui souvent assagit, l'avait émancipée. Mlle Disiaire avait un défaut, un seul, mais qui remplaçait tous les défauts : un penchant très, très marqué pour la dive bouteille. Elle se « nourrissait », de « gros rouge ». Certains soutiendront qu'elle ne fut pas une ivrognesse, disons qu'elle était régulièrement ivre six jours sur sept, le septième jour étant, par elle, consacré au repos et... à la rentrée de fonds.

Quoique propriétaire, elle n'était pas riche. Une de ses tantes lui servait une pension « alimentaire », toute naturellement, c'est-à-dire un crédit chez les fournisseurs, mais la pauvre Céline avait une telle passion pour le vin qu'elle n'hésitait pas à revendre le lait, la viande ou l'épicerie pour se payer le « canon de rouge », objet de sa convoitise.

Son degré d'alcoolisme était tel qu'on la vit, maintes fois, la nuit, venir solliciter des cabaretiers une chopine, la dernière, qui devait la laisser ivre-morte sur son lit.

De bonne éducation et excellente ménagère malgré cela.

Un jour, le 19 avril dernier, on la trouva morte dans sa maison.

Un médecin requis, diagnostiqua une congestion cérébrale et hémorragie.

Aussitôt les autres acteurs surgirent et le drame commença avant l'enterrement de Mlle Disiaire.

Accusation et plainte

La vieille demoiselle mise en terre, se retrouvèrent dans la maison de la morte : la tante qui habite Forest, quatre cousins par alliance, demeurant à Rieux, un autre cousin germain de Rieux également, enfin un notaire.

Le notaire parla. Ce fut pour apprendre aux prétendants à l'héritage que Mlle Disiaire avait fait un testament en bonne et due forme, instituant comme unique légataire, le cousin germain, un industriel « roller ».

Stupéfaction de la tante et des autres cousins. Quelques jours se passent. La rumeur publique, prompte à saisir l'occasion d'un scandale porte des accusations, et les quatre cousins portent plainte.

« On a capté l'héritage de la tante. On lui a imposé le testament. On a hâté sa mort ».

L'accusation était fort grave. Etait-elle fondée ? C'est ce qu'il fallait prouver.

On ne parle plus d'empoisonnement

La gendarmerie d'Iwuy se mit en campagne. De notre côté, hier, nous avons enquêté à Rieux, et d'abord nous avons vu un des plaignants, cousin de Mlle Disiaire. Voici ce qu'il nous a dit.

« L'héritier a-t-il empoisonné notre cousine pour avoir son bien ? On le dit, pour ma part je ne l'affirme pas. Ce qui est certain, c'est qu'il a capté son héritage, et il a dû favoriser son penchant vers l'alcoolisme pour entrer, plus vite en possession de son bien ».

— Mlle Disiaire n'a-t-elle pas fait le testament de sa main propre ?

— C'est possible, mais dans les dernières semaines, elle n'avait plus sa raison. Jamais elle n'avait pensé à faire son testament. Elle n'était pas capable de le rédiger comme elle l'a fait.

— Et sa mort ne serait pas naturelle ?

— On ne peut rien affirmer, ce qui est certain c'est que, depuis le jour où elle a fait son testament, elle a bu plus encore que d'habitude. Il fallait que quelqu'un lui donne du vin ou de l'argent. Ce qui est étrange c'est qu'elle se plaignait de maux de reins et de douleurs dans le ventre. Tout cela n'est pas clair.

Des précisions ? Point. Et nous ne sommes pas en Normandie.

Ces gens là, les quatre cousins intéressés, ont porté plainte devant le Parquet de Douai, demandant que soit ouverte une information sur les circonstances de la mort de leur cousine. Ils se proposent de porter plainte en captation d'héritage.

Que vaut la première plainte ?

Un médecin a constaté une mort naturelle.

— Oui mais, objectent les héritiers déçus, il ne s'est pas opposé à ce que l'autopsie soit faite ! Et c'est la porte ouverte à toutes les hypothèses ».

Que vaut l'autre ?

— L'héritière légale devait être notre tante de Forest. Nous n'agissons que pour que règnent la justice et la moralité.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Trois repris de justice dévalisèrent un vieillard à Loison-sous-Lens

Le redoutable trio a été arrêté

Satisfait d'avoir touché sa pension se montant à 1.370 francs, un brave homme, M. Charles Roche, 56 ans, mineur retraité, demeurant à Loison-sous-Lens, rue d'Harnes, s'était rendu mardi entre 13 et 16 h. à l'estaminet Playoust, Grande-Rue, à Loison.

Tandis qu'il prenait une consommation, entra dans le débit le nommé Charles Maitrepierre, 38 ans, terrassier, originaire de Ferrière-la-Grande, et domicilié à l'Hostellerie du Camp des Hollandais, qui se fit servir une chope et mangea une tartine. En présence de ce dernier, M. Roche remit à la cabaretière deux billets de 100 fr. pour acquiter une dette de 150 fr. qu'il lui devait

Les trois larrons

Bientôt arrivèrent dans le café les nommés Fidèle Lemaire, 33 ans, originaire de Lille, terrassier, demeurant Cantine Mamit, à Liévin, et Jules Brasseur, 47 ans, originaire de Mons-en-Barœul, colporteur, sans domicile fixe, qui s'assayèrent à la table occupée par Maitrepierre. Le trio commanda un litre de vin rouge, puis les trois larrons chantèrent et dansèrent autour du vieux retraité. Celui-ci, qui avait bu un peu plus que de coutume, se mit à danser avec les individus.

Dévalisé...

Il y avait dix minutes que cette plaisanterie durait, lorsqu'un client entra dans le café. A la vue du nouvel arrivant, les trois lascars s'éclipsèrent en vitesse, tellement précipitemment que l'un d'eux omit de vider son verre.

Personne ne prêta d'abord attention à cette fuite éperdue...

M. Roche, qui connaissait le client qui venait d'arriver, lui offrit de trinquer avec lui. Au moment de payer, le quinquagénaire constata non sans surprise qu'il n'avait plus son portefeuille, qui devait encore contenir une somme de 500 francs. Le reste ayant été employé à faire quelques achats et à régler des factures.

Aussitôt ses soupçons se portèrent sur le fameux trio. Il en avisa sa nièce, et tous deux se mirent à la recherche des gredins, qu'ils retrouvèrent près du passage à niveau de Loison, occupés à se partager le produit de leur larcin.

Un ivrogne embêté

A la vue de leur victime, Maitrepierre et Brasseur prirent la fuite, abandonnant Lemaire, qui était tellement saoul, qu'il ne pouvait pas les suivre. Interpellé par M. Roche, l'ivrogne fit l'ignorant, mais le retraité avait aperçu son portefeuille qui dépassait de la poche du veston de son interlocuteur. Il s'en empara et constata qu'il ne restait à l'intérieur qu'une somme de 70 francs.

Le garde Daroux, qui passait dans les parages, fut mis au courant des faits, et abandonnant le poivrot, il se mit avec M. Roche à la recherche des deux autres complices. Ceux-ci furent rencontrés au chemin de halage, revenant sur leurs pas, sans doute après avoir été cacher leur part du vol.

Qui a volé ?...

Maitrepierre et Brasseur furent conduits à la Mairie, où venait les rejoindre Lemaire, que les gendarmes Marchandises et Dervillers, qui avaient été prévenus, avaient recherché et appréhendé. Les trois gredins furent fouillés et interrogés. Sur Lemaire on retrouva une somme de 140 fr. ; sur Brasseur 48 fr. 50, et sur Maitrepierre 6 fr. 70. Lemaire prétend que c'est Maitrepierre qui lui a donné l'argent et qui a glissé le portefeuille dans sa poche. Maitrepierre contredit ces déclarations. Il ajoute que c'est Lemaire qui avait l'argent et qu'en sortant du café Playoust il lui paya un litre de vin au débit de tabac Fossiez, ainsi qu'un paquet de tabac de 4 francs. Brasseur dit également avoir reçu 50 francs de Lemaire, mais il ajoute que cette somme lui était due par ce dernier.

Il a été impossible d'établir lequel des trois larrons avait dérobé le portefeuille. Toujours est-il que seul Lemaire savait que M. Roche avait de l'argent sur lui.

Brasseur, Maitrepierre et Lemaire, qui sont titulaires de plusieurs condamnations, ont été transférés hier au Parquet de Béthune.

D'autre part, on recherche l'endroit où Maitrepierre et Brasseur ont pu cacher l'argent qu'ils ont dérobé au plaignant. — G. D.

Après la mort de l'explorateur Nansen

Nous avons annoncé hier, dans nos dernières éditions, la mort de l'explorateur Nansen. Dès qu'il eut connaissance de ce décès, M. Aristide Briand, a chargé le ministre de France à Oslo, d'aller présenter ses condoléances et celles de la France à la famille du défunt et au gouvernement norvégien. M. Briand s'est fait inscrire au siège de la légation de Norvège, à Paris.

Ses voyages polaires

Les voyages de Fridtjov Nansen vers le pôle, à bord de son bateau le « Fram » sont dans toutes les mémoires, et les explorations plus heureuses de ses successeurs n'avaient pas fait oublier les siennes.

L'explorateur NANSEN

Wild Word Photo.

C'est que, suivant le mot d'un explorateur qui s'y connaît, le docteur Jean Charcot, Nansen était vraiment « l'homme du pôle ».

En 1882, un premier voyage d'exploration le conduisit à l'île Jean-Muyen et au Spitzberg. En 1888, il abordait le Groënland et parcourait, par 50 degrés de froid, un plateau situé à 3.000 mètres. C'est alors qu'il conçut l'idée d'un bâteau d'une forme spéciale, capable de résister aux terribles pressions de la banquise, le « Fram ».

Son expédition la plus célèbre eut lieu de 1893 à 1896. Au cours de celle-ci, il atteignit la latitude de 86° 14', la plus extrême qu'on eût alors atteinte. On le crut perdu. Il fut rapatrié, tandis que son bateau s'en allait à la dérive.

Nansen avait continué à s'intéresser aux explorations polaires. Il avait publié ses mémoires sous ce titre : « A travers le Groënland », et surtout « Vers le pôle », qui fut traduit dans toutes les langues.

L'ESCROC ROLAND BARBEY QUI VIENT D'ETRE ARRETE A OPERE DANS VINGT VILLES

Le nommé Roland Barbey, arrêté récemment aux Antrais, pour escroqueries, a été écroué à Orléans. Il a écrit au juge d'instruction une longue lettre dans laquelle il donne le détail des escroqueries qu'il a commises dans vingt villes, sous différents noms. Il est probable que les Parquets qui ont lancé des mandats d'arrêt contre l'escroc, vont se désister en faveur de celui d'Orléans.

C'est en 2e page que paraît notre nouveau roman feuilleton : LA PETITE CHATELAINE PAR ETIENNE MICHEL

L'arrestation du maçon brutal d'Emmerin

C'est hier, vers 9 h. 30, qu'eut lieu en son domicile, à Emmerin, l'arrestation du maçon Lemoine, dont nous avons parlé déjà plusieurs fois à propos des brutalités qu'il exerçait sur sa femme aujourd'hui décédée et sur ses enfants.

A cette heure matinale, deux gendarmes de la brigade d'Haubourdin se sont, en effet rendus au village proche de cette ville où, dans sa pauvre maisonnette, située à l'extrémité d'une cour, ils ont trouvé Lemoine entouré de quatre de ses enfants ; l'aînée, Jeanne, sur le pavé, étant partie depuis une huitaine de jours, habiter Santes.

L'arrestation de Lemoine

Après quelques préparatifs, Lemoine, accompagné des gendarmes, prit place dans une voiture mise obligeamment à la disposition des policiers par M. Verheeghe, entrepreneur de transports à Haubourdin, et à la gendarmerie, au Parquet de Lille ensuite il fut amené et interrogé sur les faits qui lui sont reprochés.

Le maire d'Emmerin et le garde Dujardin se sont aussitôt occupés des enfants qui, dans quelques jours, seront sans doute confiés à l'Assistance publique.

UNE VILLE DÉTRUITE PAR LE FEU

La cité industrielle de Nashua, dans l'Etat du New-Hampshire, aux Etats-Unis, a été la proie des flammes. Deux cents maisons ont été détruites et les pertes matérielles sont évaluées à cinq millions de dollars. Cinq usines et d'autres édifices importants sont en cendres. Mille personnes sont à l'heure actuelle sans abri. Les causes de la catastrophe demeurent encore imprécises. Notre photo montre une vue aérienne de Nashua pendant l'incendie. [W. W. Ph.].

Une nouvelle série de sous-marins

On vient de procéder au Havre, au lancement du sous-marin « Diane ». Ce sous-marin, est le premier d'une série comprenant les sous-marins « Méduse », « Amphitrite », « Orphée » et « Q. 174 ». Sa longueur hors-tout est de 64 mètres 40 et sa largeur maximum à la flottaison, 4 m. 83. Sa vitesse en surface est de 13 nœuds à l'heure et en plongée de 9 nœuds. Sa profondeur de plongée est de 80 mètres. Notre photo montre le lancement du sous-marin « Diane », qui sera affecté à la surveillance et à la défense du côtes. [W. W. Ph.].

LA GRAVE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT DE LA BASSEE

L'affaire d'intoxication de La Bassée continue à défrayer les conversations. La découverte du bacille de Gartner a prouvé aux habitants que la question passionne qu'on est loin de vouloir « enterrer » l'instruction ouverte.

Ce bacille provient-il du « cochon fourbu » qui maigrissait, qui était donc malade ? A-t-il une autre origine ? On le saura certainement d'ici quelques jours.

Nous avons annoncé, ces jours derniers que Mme Vve Lenoir se portait partie civile et avait choisi Me Spriet comme défenseur. Le fait est exact, nombre d'autres malades ont, en outre, uni leur action à celle de la personne précitée et confié la défense de leurs intérêts à Me Balavoine du barreau de Lille.

Quant à l'autopsie de Mme Dellenne de Loos-en-Gohelle, nous pouvons affirmer qu'elle n'aura pas lieu ce jour, comme cela avait été prévu. M. le docteur Muller, de Lille, attend encore que les formalités administratives soient accomplies avant de se rendre en cette ville pratiquer cette opération, opération dont il ne faut pas attendre grand chose, le corps étant déjà en complète décomposition.

CINQ BANDITS ARRETES

après une chasse mouvementée

Une chasse à l'homme a eu lieu hier matin, dans le quartier du Tiergarten, à Berlin. La police, aidée par de nombreux passants, se mit à la poursuite à travers le Tiergarten et jusque sur le toit d'un immeuble, de cinq bandits, qu'elle finit par arrêter. Les cinq individus en question, qui avaient dérobé une automobile pour tenter une expédition de grande envergure, venaient justement d'être victimes d'un accident d'automobile, et c'est leur attitude suspecte en cette occasion qui avait donné l'éveil à la police.